49me année — N° 25 | Le numéro 10 centimes — SECONDE EDITION | Vendredi 31 janvier 1919

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse Fr.	2.50	6 —	10 —	20 —
Etranger »	4 —	10 —	19 —	35 —

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
Compte de chèque postal IIa 54

O. I. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Canton :	1re insertion 20 cent.	la ligne ou son espace
	les suivantes 15 »	
Suisse	25 »	
Etranger	30 »	
Réclames	60 »	

H. V. Z.

Nouvelles du jour

La conférence de Paris en présence des traités secrets.

La conférence de Paris n'a pas encore abordé la question capitale de la paix avec l'Allemagne. Elle a à s'occuper, ces jours-ci, du sort des colonies allemandes, que les puissances victorieuses veulent préalablement se partager. Les difficultés sont grandes non pas avec l'Allemagne, qu'on ne consulte pas, mais entre les partageants. On se trouve en présence de trois traités secrets :

1° Un traité entre la Grande-Bretagne, la France et l'Italie, touchant la répartition de la côte adriatique, et dont les clauses sont incompatibles avec les ambitions des Yougo-Slaves et des Tchéco-Slovaques ;

2° Un traité entre la Grande-Bretagne et le Japon, aux termes duquel les îles du nord du Pacifique doivent être attribuées au Japon ;

3° Un traité entre la Grande-Bretagne et le roi du Hedjaz, stipulant que Damas doit faire partie du territoire qui sera attribué au Hedjaz.

Concilier ces traités, qui appliquent la formule *do ut des*, est si ardu qu'on est généralement d'avis de les regarder comme non avenus.

***

Le correspondant spécial du *Times* à Paris mande à son journal que la proposition de conférence à l'île des Princes a été une méprise. Jusqu'ici, les grandes puissances ne savent pas encore quelle sera leur prochaine démarche en cette affaire.

***

Le correspondant de Washington de l'*Evening Sun* dit qu'il y a tout lieu de croire que M. Taft remplacera M. Wilson comme délégué américain à la conférence de Paris, lorsque le président rentrera en Amérique. On considère, en général, que M. Taft est « acceptable », car, quoique républicain, il est « persona grata » auprès des cercles gouvernementaux. Il est le seul ex-président des Etats-Unis encore vivant et possède la confiance du Labour Party américain.

Au cours d'une assemblée de l' « Empire Club » de Toronto, réuni le 20 janvier, M. Taft a fait un appel éloquent en faveur de la Ligue des nations et il a insisté sur la nécessité d'entretenir des relations étroites et cordiales avec l'Angleterre.

***

Guillaume II vient d'atteindre sa soixantième année, et, à l'occasion de cet anniversaire, il a reçu de nombreuses adresses de *ses anciens sujets, en témoignage de fidélité*. Le danger couru au milieu du déchaînement de bolchévisme a contribué à faire regretter par beaucoup d'Allemands le gouvernement fort qu'incarnait l'empereur. Il y a jusqu'à la démocratique *Gazette de Francfort* qui plaide en faveur de l'ex-monarque, le représentant comme un idéaliste qui ne doit pas être rendu responsable des fautes commises autour de lui. Elle demande qu'on le *laisse tranquille*.

Le chef du gouvernement hollandais ne promet pas de défendre son demi-prisonnier. Il se déclare prêt à examiner avec les puissances de l'Entente la possibilité d'une solution. Cela fait présager que la Hollande livrera l'ex-souverain si on le lui réclame impérieusement.

***

La question du divorce, posée devant le Parlement provisoire de Vienne par l'initiative des membres socialistes du gouvernement, *a été résolue*, comme nous l'avons dit, par un vote de rejet qui a groupé contre le projet gouvernemental 51 chrétiens-sociaux et 11 membres du parti agrarien et du centre (conservateurs-libéraux), tandis que le divorce a été soutenu par le parti socialiste, le groupe des libéraux israélites et la grande masse des radicaux, soit 52 députés.

Le Parlement provisoire autrichien compte bien plus de 114 membres ; mais 14 députés chrétiens-sociaux étaient absents par force ; 18 socialistes avaient, pour une raison ou pour une autre, manqué la séance et une *cinquantaine de radicaux se sont abstenus* ou ont éludé le scrutin. La crainte des électeurs a été pour beaucoup dans l'attitude d'un certain nombre d'abstentionnistes, car la campagne pour la nomination de l'assemblée constituante est actuellement très active en Autriche et nombre de députés « provisoires » ont jugé prudent de ne pas heurter le sentiment catholique des masses.

En Autriche comme ailleurs, la guerre a causé de douloureux ravages dans la vie de famille. On parle beaucoup des deuils et des ruines amoncelés au cours de cette sanglante campagne ; il est peu souvent question, par contre, des lamentables effets qu'elle a eus pour de trop nombreux foyers, dont la paix et le bonheur ont été détruits par de lâches abandons. Or, c'est de ces tristesses que les ennemis du mariage chrétien se sont fait un argument, à Vienne, pour réclamer l'institution du divorce. Alléguant que d'innombrables femmes et aussi pas mal d'hommes ont vu leur vie conjugale brisée par la guerre, et s'apitoyant sur ces infortunés auxquels la loi de l'Eglise et celle de l'Etat autrichien interdit de fonder un nouveau foyer, ils ont dit que cette contrainte était une source de nouveaux désordres et que le bien de la société exigeait qu'on revisât la législation pour permettre à tous ces désorientés de se refaire une existence normale.

Ainsi, sous prétexte de pitié et de moralité, il fallait ouvrir la porte à de nouvelles trahisons, lever la barrière qui contient trop d'inconstants dans le devoir et leur permettre de s'en évader, en laissant derrière eux une autre légion d'épouses et de maris abandonnés, *qui aurait grossi le nombre de ceux* et de celles dont la guerre avait dévasté le bonheur. Parce qu'on avait des désordres à déplorer, il fallait en multiplier le nombre à l'infini !

Mais la compassion pour les « victimes » de l'indissolubilité du mariage n'était qu'un prétexte dans la bouche des partisans du divorce. Plusieurs d'entre eux se sont démasqués à ce sujet et ont laissé voir qu'il s'agissait, en réalité, d'un assaut livré à un des bastions de la société, d'une tentative pour faire brèche dans une institution qui est la sauvegarde des mœurs et de l'ordre. Un orateur socialiste a déclaré que la campagne en faveur du divorce n'était que le prélude d'une offensive générale contre la religion.

Les députés catholiques ont admirablement conduit la défense de l'indissolubilité du mariage. Ils ont traité le sujet à fond et le débat s'est élevé, de leur côté, aux plus hauts sommets.

Le principal ouvrier du bon travail fait contre le divorce a été M. de Bæchlé, qu'on désigne généralement comme le représentant de l'Autriche allemande en qualité d'ambassadeur auprès du Saint-Siège.

La conférence de Paris

Paris, 30 janvier.

(Officiel.) — M. Wilson, les premiers ministres et les ministres des affaires étrangères de l'Amérique, de l'empire britannique, de France, d'Italie et les représentants du Japon ont tenu jeudi deux réunions : la première de 10 h. à 1 h. ; la deuxième de 3 h. 30 à 6 h.

Les échanges de vues ont continué au sujet du Pacifique et de l'Afrique, en présence des représentants des Dominions, de M. Simon, ministre français des colonies, et de M. Salvago Raggi.

Un arrangement provisoire satisfaisant a été arrêté concernant le régime à appliquer aux colonies allemandes et les territoires occupés de la Turquie d'Asie.

L'après-midi, la délégation belge était présente. MM. Hymans, Vandervelde et van den Heuvel étaient accompagnés de M. Orts, qui exposa le point de vue de la Belgique relativement au Congo.

Il a été décidé en outre que les représentants militaires des puissances alliées et associées, et le conseil supérieur de guerre de Versailles, seraient invités à présenter un rapport sur la distribution la meilleure et la plus pratique des forces nécessaires pour le maintien de l'ordre dans les territoires occupés de l'empire ottoman.

La prochaine séance aura lieu vendredi après midi.

AU CONSEIL DES ÉTATS

La proportionnelle

Berne, 30 janvier.

La loi d'application de la proportionnelle est maintenant le thème des délibérations du Conseil des Etats. La tâche de cette Chambre est bien simplifiée, puisque le Conseil national, intéressé le tout premier dans cette question, s'est déjà prononcé. Le Conseil des Etats n'aurait plus guère qu'à enregistrer les décisions de l'autre Chambre, si sa commission n'avait pas jugé à propos, et non sans raison, de corriger, en deux points importants, le texte du Conseil national. Les élus du peuple, comme on sait, n'ont pas admis le vote cumulatif. En revanche, ils ont introduit dans le projet du Conseil fédéral une disposition toute nouvelle : le vote obligatoire.

Cumul et vote obligatoire : tels sont donc les deux points sur lesquels porte tout le débat.

La majorité de la commission, qui a pour rapporteur M. Kunz (Berne), propose d'admettre le cumul, en ce sens que les électeurs aient la faculté d'inscrire deux fois le nom du même candidat sur leur bulletin de vote. Les listes ne doivent cependant pas contenir plus de noms que le total des députés à élire.

La minorité de la commission, par contre, préfère au cumul le système des candidats-suppléants. Toutefois, il y a dans cette minorité un groupe qui se rallierait à la décision du Conseil national et un autre groupe qui, faute de mieux, accepterait le cumul.

C'est là-dessus qu'a roulé toute la discussion aujourd'hui. Les plus ardents défenseurs du cumul ont été MM. Kunz et Wettstein. L'orateur bernois est préoccupé surtout de sauver les têtes radicales menacées de la guillotine par les socialistes. Il décrit en termes dramatiques la manœuvre du panachage. Que le parti socialiste détache une escouade de cinquante hommes, avec l'ordre de voter la liste radicale, en éliminant de cette liste les noms des chefs, vous avez alors ce résultat lamentable : la liste radicale est décapitée ; les chefs ne sont pas élus, et les nullités triomphent.

M. Dind (Vaud), qui n'est jamais banal, saupoudre d'une fine ironie l'argumentation tragique du député radical bernois. Le cumul, dit-il, loin de servir au sauvetage des hommes éminents, leur suscitera des rivalités et des jalousies. Quant au système des candidats suppléants, il aurait pour effet d'attirer l'attention sur les hommes de second ordre, qui, par ce fait, verraient augmenter leur popularité. Si l'on ne veut pas interdire le panachage, il faut renoncer aussi aux moyens artificiels que l'on a imaginés pour le corriger. L'orateur préfère au cumul et aux candidats-suppléants le système suggéré par M. Gabuzzi, qui supprime le panachage. Ce système, qui repose sur l'unité et la valeur des partis, est le seul logique dans l'élection proportionnelle, dont M. Dind, d'ailleurs, n'est aucunement partisan.

M. Winiger (Lucerne) et M. Wirz (Obwald) préfèrent au cumul le système des candidats-suppléants. Ce système est en usage dans le canton de Saint-Gall, qui s'en trouve bien. *C'est ce que confirme M. Henri Scherrer (Saint-Gall).* Cet orateur explique en quoi le système consiste. Pour éviter les trahisons du panachage, les partis politiques présentent aux électeurs, en première ligne, les candidats dont ils veulent assurer l'élection. Puis les listes portent une seconde fournée de candidats, qui constituent la réserve des suppléants. On choisit ces derniers généralement dans la nouvelle génération. Les jeunes entrent ainsi dans la carrière par un stage, plus ou moins long, dans la chambre d'attente des députés en herbe.

Un autre Scherrer, le député radical de Bâle-Ville, marque sa préférence pour le vote cumulatif.

M. Pierre de Meuron (Neuchâtel) est plutôt partisan du système des candidats-suppléants.

Au nom du Conseil fédéral, M. Ador conseille d'adhérer au texte du Conseil national, sans toutefois être un adversaire déclaré du cumul.

Le président de la Confédération n'a pas oublié, auprès des grands hommes de l'Entente, ses anciennes convictions de proportionnaliste de la première heure. Dans son désir de voir appliquer au plus tôt le principe de la proportionnelle à l'élection du Conseil national, il voudrait voir l'accord se faire sans retard entre les deux Chambres. Si donc le cumul doit être un obstacle à cet accord, mieux vaut y renoncer. Les inconvénients du panachage, d'ailleurs, ne sont pas une spécialité du système proportionnel ; c'est un mal qui se retrouve aussi dans le système majoritaire.

M. *Python* constate que le panachage est une institution contraire au principe de la représentation proportionnelle ; c'est une concession faite à l'idée majoritaire. On a soutenu le panachage au nom de la liberté de l'électeur. Cette manière de voir est erronée, selon l'orateur. En effet, la proportionnelle est la combinaison de *deux votes : un vote entre partis, destiné à déterminer* dans quelle proportion chacun d'eux a droit à être représenté ; puis, un vote dans l'intérieur de chaque part, ayant pour but de désigner, parmi les candidats présents, quels sont les élus. Les électeurs qui auront opté pour un parti devraient pouvoir choisir leurs élus sans immixtion des adeptes d'un parti adverse, ou des sans-parti, car il est profondément injuste que les adeptes d'un parti adverse ou des sans-parti puissent influencer et même déterminer le choix des élus d'un autre parti.

Avant d'assurer la liberté à l'électeur, il y a lieu de sauvegarder la liberté des groupements qui sont unis par le même idéal politique et par un même programme de gouvernement. Ces groupements ont droit à la sollicitude du législateur ; ils peuvent revendiquer la liberté essentielle de choisir eux-mêmes leurs candidats et d'être protégés contre les entreprises des adversaires politiques qui veulent s'immiscer dans les *choix des élus*.

Pour éviter ces injustices, il y a une seule solution : c'est l'interdiction du panachage. Cette mesure a été recommandée par M. Gabuzzi et par M. le Dr Dind. On devrait avoir le courage de résoudre la difficulté d'après les principes, au lieu de recourir à l'emploi de palliatifs.

Le cumul ne donnera pas les résultats qu'on en attend. Il favorisera l'esprit régionaliste et poussera au panachage, car les panacheurs auront aussi le droit de cumuler.

Pour atténuer les effets du panachage, on pourrait adopter une autre combinaison. Ce serait de compter le panachage pour un demi-suffrage. Mais l'orateur renonce à faire une proposition dans ce sens, estimant que l'institution des candidats-suppléants entrave efficacement *le panachage. L'objection qui est faite* n'est pas péremptoire : on dit que certains candidats-suppléants réuniront plus de voix peut-être que les candidats présentés pour la députation.

Souvent, même avec le système majoritaire, certains candidats réunissent plus de suffrages que les chefs de parti, plus vivement combattus que leurs collègues. Il n'en est résulté aucun détriment pour le parti.

L'orateur votera donc pour l'institution des candidats-suppléants.

On passe au vote. Le cumul l'emporte sur les candidats-suppléants, par 19 voix contre 15. Puis, en votation définitive, le cumul est maintenu, par 25 voix contre 10, en opposition à la décision du Conseil national.

Au Conseil national

Autour de l'impôt de guerre

Berne, 30 janvier.

La bataille déchaînée pour soustraire une somme de deux cent millions au service d'amortissement de la dette de mobilisation et pour transférer ces millions à un fonds pour l'assurance-vieillesse a fini par la victoire et la défaite de tout le monde. Le lecteur en jugera en examinant le résultat imprévu des débats de la séance de jeudi, que nous allons analyser. Ce n'est pas chose facile, car les députés eux-mêmes ne s'y reconnaissaient plus au milieu du fatras formidable qui allait grandissant. Deux douzaines de députés ont pris encore la parole jeudi matin.

Mercredi, le débat avait porté exclusivement sur la proposition de MM. Rothenberger et consorts. Nous avons relevé les énergiques protestations de MM. Gaudard et Garbani, au nom des radicaux vaudois et tessinois, qui n'entendent pas qu'on vienne saboter l'entente unanime conclue au Conseil des Etats ; la formule de paix consistait à recouvrer, par l'impôt de guerre renouvelé, la totalité des capitaux dépensés pour la mobilisation. Avec la désaffectation des deux cent millions convoités par MM. Rothenberger et Cie, la solution d'entente était annulée. M. Calame, au nom des radicaux neuchâtelois, et M. Jobin, au nom des Jurassiens, se sont associés, ce matin, à la déclaration de MM. Gaudard et Garbani.

Le Centre libéral était toujours resté intransigeant. Quant à la Droite, MM. Musy et de Streng ont combattu de même les tendances de M. Rothenberger et consorts. Le député fribourgeois a dit considérer la proposition Rothenberger comme une manœuvre destinée à faire passer une idée, juste et sympathique en elle-même, à l'occasion d'un projet dans le cadre duquel elle n'a rien à faire. L'assurance-vieillesse est une chose et le payement des dépenses de mobilisation en est une autre. En mêlant les deux choses, on rompt le compromis conclu au Conseil des Etats et on provoque l'opposition de la Suisse fédéraliste, faute politique qu'il s'agit d'éviter. M. de Streng déclare que la Droite entend respecter l'œuvre de conciliation produite au Conseil des Etats et qui a même désarmé les socialistes ; mais les députés catholiques, en refusant de s'associer à une fausse manœuvre qui *ramènera la discorde dans les rangs des partis* bourgeois, protestent d'avance de leur sincère volonté d'aider à la réalisation de l'assurance-vieillesse et attendent avec impatience les projets constitutionnels et légaux propres à activer cette importante réforme sociale.

M. le conseiller fédéral Motta a promis une fois encore que l'étude du projet d'assurance-vieillesse tient à cœur au Conseil fédéral et que l'élaboration du projet sera hâtée dans toute la mesure du possible. En attendant, l'initiative de M. Rothenberger est destinée à ne créer que des illusions et à faire plus de mal que de bien. Dans une envolée très belle, M. Motta a fait l'apologie de la politique d'entente et a conjuré le parlement de maintenir le projet d'impôt de guerre tel quel.

On aurait pu passer tout de suite à la votation. Il est vrai que l'issue de la bataille était plus qu'incertaine, les radicaux de la Suisse allemande et l'extrême-gauche étant presque *unanimes en faveur de la manifestation imaginée* par M. Rothenberger.

C'est à ce moment psychologique que M. Walther, député catholique de Lucerne, est intervenu dans le débat avec une proposition transactionnelle : au lieu d'aliéner deux cent millions de l'amortissement des dépenses totales de mobilisation, il propose de consacrer le rendement essentiel de l'impôt sur les bénéfices de guerre au service d'amortissement de la dette, mais de stipuler que, si le rendement de cet impôt dépasse trois cent millions, le surplus sera employé comme première contribution à l'assurance-vieillesse et invalidité.

Cette proposition transactionnelle a amené M. Stadlin, appuyé par MM. Eugster, Hirter, Scherr et Maunoir, à demander le renvoi à la commission, motion d'ordre vivement combattue par MM. Musy, Wirz (le nouveau député grutléen) et Graber et repoussée par 105 voix contre 50.

M. Feigenwinter veut que les retraites pour la vieillesse soient instituées par la voie constitutionnelle. Il est compréhensible que le grand industriel, M. Sulzer, appuie l'essai d'endosser à l'Etat les obligations qui incombent au fond aux patrons eux-mêmes. Le cœur de l'orateur bat aussi chaudement pour les classes laborieuses que le cœur de MM. Rothenberger et Maechler. Les battements de cœur de ces messieurs trahissent d'ailleurs qu'ils ne se portent pas trop bien *(Hilarité)*.

M. Sulzer imagine une nouvelle manœuvre pour sortir de l'impasse : il veut tranquilliser les Romands en réduisant les six cent millions à réclamer à l'impôt de guerre de deux cent millions qu'on cherchera à trouver plus tard. C'est une solution pire encore, repoussée par les socialistes et par M. Motta.

Le Directeur des finances fait également front *contre la proposition Walter.*

Le Conseil en a assez : les répliques et dupliques des orateurs ne sont plus écoutées ; les conversations particulières deviennent bruyantes. Enfin, vers midi, on peut procéder à la votation décisive.

La proposition transactionnelle de M. Walther l'emporte, par 78 voix contre 77 sur la proposition de M. Rothenberger, et, à l'appel nominal, elle triomphe aussi, par 98 voix contre 67, sur la proposition de la majorité de la commission d'adhérer à la décision du Conseil des Etats. La proposition de M. Sulzer est écartée par 128 voix contre 19.

Ont voté pour la proposition Walther : 56 radicaux (de langue allemande), 12 catholiques, 17 socialistes, 7 membres du groupe de politique sociale, 4 hors groupe et un libéral ; se sont prononcés pour la formule du Conseil des Etats : 29 radicaux, 24 catholiques, 11 libéraux et trois « hors groupe ». Tous les députés de la Suisse française et italienne se sont associés à la formule du Conseil des Etats.

Au milieu des commentaires, on continue la discussion du texte de l'article constitutionnel sur l'impôt de guerre renouvelé pour interrompre le débat vers une heure.

Qu'est-ce qui va sortir du vote sur le chiffre principal du projet ? La proposition de M. Walther peut-elle servir de base à une entente définitive ? Il est certain que cette proposition victorieuse, en assurant au service d'amortissement de la dette de mobilisation trois cent millions sur le rendement de l'impôt sur les bénéfices de guerre, n'enlève pas grand'chose à la base financière calculée pour l'importance de la somme demandée au second impôt de guerre ; elle ne dispose que du surplus. Puis elle est peut-être destinée à empêcher une action plus dangereuse qui allait se déclancher au moment où la proposition de M. Rothenberger aurait été purement et simplement enterrée. Cette action avait été concertée entre radicaux alémaniques et socialistes : il s'agissait de lancer une intiative populaire en reprenant l'idée de M. Rothenberger et en proposant d'allouer deux cent millions d'impôts réalisés sur les bénéfices de guerre à l'assurance-vieillesse.

Nous croyons qu'une initiative de ce genre serait très populaire, mais en même temps désastreuse pour la réforme financière. Si la modification apportée par M. Walther déjoue cette *manœuvre, tant mieux !*

RÉFORMES SOCIALES

La motion Usteri

Voici quelques renseignements sur les idées qu'a développées au Conseil des Etats le député zuricois :

La première œuvre d'ordre social réclamée par M. Usteri est l'institution des retraites pour la vieillesse et les invalides du travail.

Qui devra être mis au bénéfice de ces retraites ? Les Suisses seulement ou tous les habitants de la Suisse ? L'assurance sera-t-elle obligatoire ou facultative ? Quel sera l'âge de la retraite ? Quel sera le montant de la rente ? Il est question de 300 fr. ; c'est peu, mais ce serait un commencement. Qui sera l'assureur ? Sera-ce la Confédération ou le canton? M. Usteri est pour l'assurance fédérale, parce qu'elle est plus simple et meilleur marché. Mais cet argument n'a rien de décisif ; il est d'autres considérations au moins aussi importantes. M. Usteri pense que les Suisses seuls devront être assurés.

L'institution de l'assurance exigera une grande mise de capitaux. M. Usteri propose d'y affecter en première ligne tous les fonds d'assistance et les biens bourgeoisieux. Il songe ensuite à la contribution que pourraient fournir les entreprises électriques étatisées et communalisées ; il envisage un impôt sur les héritages et des droits et impôts sur certaines marchandises qui ne sont pas des articles de consommation générale, comme le tabac et l'alcool. Peut-être y aura-t-il lieu d'instituer un impôt spécial dont le produit servirait à alimenter le fonds d'assurance.

M. Usteri se promet un allégement des charges de l'assistance publique, du fait du fonctionnement des retraites ; il croit que les dépenses diminueront de plus de la moitié.

Ne serait admis à la retraite que celui qui serait tombé dans l'indigence sans qu'il y ait eu de sa faute. Il ne faut pas que la perspective d'un repos assuré pour la vieillesse soit un encouragement à la fainéantise et à l'inconduite.

Le second point de la motion de M. Usteri a trait à la question des rapports du capital et du travail. Trois quarts du peuple suisse, a dit M. Usteri, travaillent pour le compte d'autrui. La somme des salaires s'élève à quatre milliards environ. Les mesures suivantes s'imposent :

Il faut perfectionner les institutions d'arbitrage pour les conflits entre salariés et patrons ; établir des offices chargés de régulariser les salaires ; donner une sanction aux contrats collectifs ; fixer le salaire minimum ; reviser la question des apprentissages ; établir des règles au sujet du salaire des ouvriers et employés enlevés à leurs occupations par le service militaire.

La distribution même du travail doit faire l'objet d'une réforme. On remarque, dans l'industrie privée comme dans les administrations publiques, un dégoût prononcé pour certains genres d'occupation qui restent le lot invariable de certaines classes de travailleurs manuels. *Il faudra y porter remède en introduisant* le système du roulement.

La participation des salariés aux bénéfices est une question qui ne se peut éluder. M. Usteri pense qu'on pourrait faire bénéficier les ouvriers des économies réalisées dans l'exécution des travaux.

La semaine de 48 heures

Le gouvernement zuricois vient d'élaborer une loi qui fixe à 48 heures la durée hebdomadaire du travail dans toutes les entreprises qui ne sont pas soumises à la loi fédérale sur les fabriques. L'agriculture, le service de maison, l'industrie domestique sont exceptés également.

Par permission extraordinaire, la durée du travail peut être portée à 54 heures.

NÉCROLOGIE

M. J.-B. Volonterio

On nous écrit de Lugano :

A Locarno, vient de mourir M. l'avocat J.-B. Volonterio, ancien procureur général-substitut, ancien conseiller d'Etat.

Magistrat intègre et zélé, il eut le malheur d'être mêlé à la triste affaire du Credito ticinese ; mais sa bonne foi ne fut pas un instant mise en doute. Depuis lors, M. Volonterio vivait dans la retraite.

LE PROCÈS BLOCH

Lausanne, le 30 janvier.

La Cour pénale du Tribunal fédéral a rendu son arrêt cet après-midi, à 5 heures. Elle a admis que les faits relevés à la charge de Bloch et de Junod constituent le délit de corruption. Sous des apparences inoffensives, Bloch a eu le but bien arrêté d'influencer le fonctionnaire et de le disposer favorablement à son égard. En d'autres termes, il résulte clairement, de nombreux indices, que Bloch a cherché à se concilier les faveurs de Junod dans l'exercice de ses fonctions officielles. Ainsi, les libéralités de l'accusé coïncident avec la période de l'établissement du bordereau d'impôt et des démêlés avec l'administration fiscale. En 1915 et 1916, l'ami opulent n'eut aucun mouvement de générosité envers l'ami moins fortuné. La question fiscale censée réglée, les gratifications disparurent du livre de comptes personnel.

Bloch savait pertinemment que les sommes qu'il versait au fisc étaient disproportionnées avec ses bénéfices réels. Il avait besoin d'un contrôleur bienveillant durant toute la période de son activité industrielle. Junod est son homme. Il ne lui promet une situation que pour l'après-guerre. Il importe que Junod conserve ses fonctions officielles aussi longtemps que Bloch aura à recourir à ses services. D'ami, Junod devient l'obligé, l'employé de Bloch.

La Cour estime que Bloch était en mesure de calculer les bénéfices de son entreprise et de faire établir des bilans réguliers. Junod, homme habile, a dû se rendre compte que son bienfaiteur cherchait à frauder le fisc et à obtenir son concours dans cette intention. Les déclarations faites par Bloch étaient mensongères. Junod le savait. Il n'était pas sans ignorer la fortune considérable de son ami. Les manifestations extérieures de la richesse de Bloch, ses générosités, son train de vie, étaient en contradiction flagrante avec les renseignements fournis à l'administration fédérale.

Il y avait incompatibilité entre les fonctions offcielles de Junod et sa situation de salarié de Bloch. Junod, s'occupant de la taxation de Bloch, devient le complice de ce dernier. Junod ne se récuse pas. Il s'emploie à leurrer le fisc en tentant de justifier les déclarations fictives du contribuable récalcitrant.

En résumé, Bloch a, par des promesses et des dons, capté la bienveillance, recherché l'appui de Junod pour frauder le fisc. Junod a accueilli ces promesses, accepté ces libéralités, en vue des services attendus de lui et que, effectivement, il a rendus. Il est dès lors indifférent que le but poursuivi par Bloch ait été totalement ou partiellement atteint.

La Cour relève, par contre, que, dans le contrôle des sociétés auxquelles Bloch était financièrement intéressé, Junod n'a pas manqué aux devoirs de sa charge.

La culpabilité établie, il reste à fixer la quotité de la peine. Si le délit incriminé est hautement répréhensible, la Cour retient, par contre, le passé sans tache des accusés et leurs carrières utiles. Bloch s'est acquis la reconnaissance de ses concitoyens. Junod a gagné l'estime générale par son zèle, son ardeur au travail et ses qualités de cœur. Ni l'un, ni l'autre ne sont indignes d'exercer leurs droits civiques. Juridiquement, Bloch doit être qualifié de « complice » ; toutefois, la Cour considère que la même peine doit frapper les deux accusés.

Examinant les relations qui ont existé entre Bloch et Rossé, la Cour en arrive à la conviction que Rossé était, de par ses fonctions, dans l'impossibilité de rendre des services à Bloch. Ceux qu'il a rendus et qui lui ont valu quelques gratifications ne rentraient pas dans l'exercice de sa charge, mais se caractérisent comme des occupations accessoires occasionnelles, ne présentant aucun élément délictueux.

Fondée sur les considérants de fait et de droit dont nous venons de donner une très succincte analyse, la Cour pénale acquitte Achille Rossé sans lui accorder d'indemnité. Et, reconnaissant Jules Bloch et Julien Junod coupables de corruption, condamne : Jules Bloch à 8 mois d'emprisonnement sous déduction de la prison préventive dès le 7 août 1918 et à 10,000 francs d'amende ; Julien Junod à 8 mois d'emprisonnement sous même déduction et à 2000 francs d'amende. Les peines seront subies dans le canton de Vaud. Les sommes touchées par Junod seront confisquées. Quant aux frais, ils seront supportés solidairement, par parts égales, entre Bloch et Junod. Ils ont dix jours pour se pourvoir en cassation. — La lecture de l'arrêt terminée, les condamnés se sont amicalement serré les mains.

Dr A.-J. R.

Le roi des Belges remercie la Suisse

ECHANGE DE TÉLÉGRAMMES

Le président de la Confédération a reçu de S. M. le roi des Belges le télégramme suivant, daté du 28 janvier :

« Au moment où les derniers Belges qui furent internés en Suisse quittent le territoire de la Confédération, je tiens à vous exprimer, M. le président, à vous-même et au gouvernement fédéral, les sentiments de vive gratitude pour l'hospitalité accordée à un grand nombre de mes compatriotes, tant militaires que civils, échappés au dur régime des camps ennemis. Les internés trouvèrent en Suisse une atmosphère de sympathie, qui adoucit leurs souffrances, et les soins dont ils furent l'objet contribuèrent grandement à rétablir leur santé. Je remercie spécialement les fonctionnaires du service de l'internement.

« Permettez-moi de vous dire aussi combien je suis reconnaissant de l'accueil réservé aux réfugés et surtout aux enfants belges, que les difficultés de la vie ne permettaient pas de nourrir convenablement dans les territoires occupés par l'ennemi. Il m'est particulièrement agréable d'adresser ce témoignage de reconnaissance au premier magistrat de la république qui, personnellement, s'est consacré avec tant de dévouement au soulagement des infortunes provoquées par la guerre. »

(Signé) *Albert.*

Le président de la Confédération a répondu par le télégramme suivant :

« A Sa Majesté le roi des Belges, Bruxelles.

« Le télégramme que Votre Majesté a eu la gracieuse pensée de m'adresser a vivement touché le Conseil fédéral et j'en exprime tous ses remerciements à Votre Majesté.

« La Suisse, demeurée à l'abri des hostilités, a pu naturellement se vouer à la tâche réconfortante de pratiquer, dans la mesure de ses modestes moyens, l'hospitalité à l'endroit des victimes de la guerre, plus particulièrement à l'égard des prisonniers atteints dans leur santé, et des enfants éprouvés par les privations.

« Le peuple suisse ressentira une grande satisfaction à recevoir de Votre Majesté la confirmation que le séjour en Suisse a été propice au bien-être civique et moral de vos compatriotes, auxquels les miens ont été très heureux de pouvoir témoigner la profonde sympathie que leur inspiraient les souffrances si vaillamment supportées par le peuple belge. »

Le président de la Confédération : *Ador.*

Nouvelles diverses

Le maréchal Joffre, qui était depuis une quinzaine à Amélie-les-Bains, a fait une entrée triomphale mercredi matin, à Rivesaltes, son pays natal.

— Les troupes britanniques actuellement cantonnées à Bruxelles partiront prochainement. Une grande partie sera démobilisée.

— Le président du Conseil des ministres polonais, M. Paderewski, a protesté auprès du gouvernement de Prague contre l'invasion de l'avance des troupes tchéco-slovaques en Silésie.

— L'assemblée nationale tchéco-slovaque a décidé la fondation d'une université Masaryk à Brünn, comprenant des facultés de médecine, de droit et de philosophie.

EN ALLEMAGNE

Rosa Luxembourg

On sait que le corps de Rosa Luxembourg n'a pas été retrouvé.

On mande de La Haye à la *Gazette de Francfort*, que Rosa Luxembourg ne serait pas morte et qu'elle est en traitement dans une clinique.

Les Spartaciens

Le conseil rouge des soldats qui se tient sur le terrain des Spartaciens répand de nouveau à Berlin des appels invitant ouvertement à la révolte violente. Il déclare que, malheureusement, les Spartaciens ont manqué de décision, mais que maintenant leurs forces militaires ont été réorganisées et complétées.

L'offensive bolchéviste russe

La situation en Prusse orientale est sérieuse. Devant la huitième armée se trouvent plusieurs divisions bolchévistes ; devant la dixième, environ 70,000 hommes. On craint que les armées allemandes ne soient pas en forces suffisantes.

L'armistice

Le général de Winterfeldt ne consent pas à retirer sa démission comme membre de la commission d'armistice.

Les Français ont occupé Kehl, sur la rive droite du Rhin.

Le Parlement de Weimar

Jusqu'à maintenant, 32 correspondants étrangers de journaux se sont annoncés pour la session de l'assemblée nationale allemande, à Weimar, parmi eux cinq Américains. Le gouvernement compte que la session durera quatre mois.

Une loi d'expropriation

Un projet de loi sur les expropriations serait imminent. Les grands propriétaires fonciers devraient céder le 10 % de leurs biens ; seraient en outre séquestrés les biens mal cultivés qui ont changé plusieurs fois de propriétaires depuis les 20 dernières années, les biens qui n'ont pas été cultivés par les propriétaires eux-mêmes et ceux qui ont été acquis par des personnes enrichies au cours de la guerre.

Les sans-travail

Le nombre des sans-travail, à Berlin, était à la fin de la semaine dernière de 187,654.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Le lait à Berlin

Berlin est menacé de manquer de lait.

Les vivres en Allemagne

Selon une dépêche de Berlin, l'Allemagne a encore des vivres jusqu'à fin avril ou au milieu de mai. On compte que d'ici là l'importation de vivres promise par l'Entente commencera.

Les Indiens d'Amérique

Dans son rapport publié la semaine dernière, M. Sells, commissaire pour les Indiens aux Etats-Unis, rend hommage au rôle héroïque joué par les Indiens américains dans la guerre.

L'affranchissement des Indiens a éveillé en eux un nouvel orgueil et ils se sont fait un point d'honneur de se maintenir au niveau de leurs frères blancs pour les qualités civiques. Ils avaient acclamé l'occasion qui leur était donnée de se jeter dans la lutte. Ils y ont mis toute la bravoure glorieuse de leur race, avec leur mépris de la souffrance physique et leur stoïcisme dans les heures de danger. M. Sells dit que l'armée américaine comptait 9000 Indiens, dont les 75 % étaient incorporés. Les autres usèrent de la faculté d'être appelés sous les drapeaux selon les dispositions de la loi sur le service volontaire, ainsi que le firent les blancs. Un petit nombre s'engagèrent dans la flotte ; nombreux furent ceux qui entrèrent dans les corps de marins, mais la plupart s'enrôlèrent dans l'armée. Ils s'y firent un nom glorieux. La ruse de leurs ancêtres se réveilla vite en eux et ils devinrent bientôt célèbres, sur les champs de bataille de France, comme soldats et comme éclaireurs. Ils ont le métier de chasseurs dans le sang, et, comme éclaireurs et comme tireurs, ils n'ont pas leurs égaux.

La Société des nations

Paris, 30 janvier.

Le *Petit Journal* a interviewé M. Léon Bourgeois au sujet de la Société des nations. M. Léon Bourgeois a déclaré : « Cette société est née. Elle prend forme, elle se dégage des hésitations et des tâtonnements prévus. » M. Bourgeois est convaincu que son avènement est plus proche qu'on n'osait auparavant l'espérer. Au sujet de l'organisation de la Société des nations dont les principes et les détails sont actuellement rédigés en dehors des débats officiels par les représentants des grandes associations alliées réunis à Paris, M. Bourgeois a dit : « Les gouvernements alliés fixent d'abord les conditions et les règles fondamentales pour une société comprenant seulement les peuples qu'ils représentent. Dans le second acte, qui sera la conférence générale de la paix avec l'assistance des délégués ennemis, les Alliés imposeront aux Centraux leur entrée dans la Société des nations créée à titre de condition de paix, avec, notamment, l'arbitrage obligatoire et la limitation des armements. On terminera par une conférence universelle que le traité de paix convoquera, réunissant tous les Etats désirant y participer, laquelle statuera sur l'admission de chacun d'eux dans la Société des nations. L'Allemagne et ses alliés pour être traités au même rang que les autres nations devront naturellement apporter la preuve qu'ils ne nourrissent plus d'appétits de conquêtes et qu'ils réparent intégralement les dévastations et les ruines qu'ils ont causées. »

Le départ du président Wilson

On déclare à Brest, dans les milieux autorisés, que la date de l'embarquement du président Wilson serait définitivement fixée au 15 février prochain, sauf circonstance imprévue.

Il est probable que le président des Etats-Unis prendra place sur le *New-Mexico*, arrivé récemment à Brest. S'il décidait au dernier moment de s'embarquer, comme à l'aller, sur le *George-Washington*, le *New-Mexico* servirait d'escorte.

L'amiral Wilson, qui commande à Brest la base navale américaine, s'embarquera en même temps que le président des Etats-Unis pour retourner en Amérique.

Conférence de M. Millerand sur le maréchal Joffre

M. Millerand, ancien ministre de la guerre a fait, mercredi, à la Société des conférences, à Paris, une conférence sur le maréchal Joffre.

En terminant, M. Millerand s'est exprimé ainsi :

« La France enveloppe d'une même chaude et reconnaissante tendresse ses trois maréchaux :

« Joffre qui, en arrêtant la ruée allemande au mois de septembre 1914, fixa le destin et sauva la civilisation avec sa patrie.

« Pétain qui, au mois de mai 1917, nous préserva d'un péril non moins redoutable que la menace allemande, en rétablissant, dans l'armée, le moral menacé, sur des points trop nombreux, par l'infiltration du virus bolchéviste.

« Foch, enfin, dont le souple et ferme génie ne s'est jamais montré plus grand qu'aux heures où la situation semblait le plus désespérée.

« Inclinons-nous avec une gratitude émue devant ces artisans de notre salut. »

L'assistance, qui était extrêmement nombreuse, a longuement applaudi l'ancien ministre de la guerre.

L'occupation de Constantinople

Milan, 30 janvier.

Selon une information d'Athènes au *Secolo*, le palais d'Enver pacha et ceux de Djemal et Talaat pacha ont été séquestrés. Il en sera de même de Yikdiz Kiosk. Le sultan sera transféré sur la rive asiatique du Bosphore. Toutes les protestations de la Turquie contre l'occupation de Constantinople sont restées sans effet.

---

21 *Feuilleton de la LIBERTÉ*

L'étreinte du passé

par HENRI ARDEL

Mais Vania n'avait jamais varié dans ses dires. Sous l'effort de son invincible vouloir, elle était peu à peu arrivée à écarter le souvenir de la nuit d'épouvante, se commandant à elle-même de considérer comme la vérité ce qu'elle disait aux autres.

Même avec son avocat, elle ne s'était pas trahie, trop intelligente pour ne pas comprendre que la défense de celui-ci serait d'autant plus puissante qu'il la croirait innocente... Pour que sa plaidoirie fût le torrent qui emporte toutes les objections, il fallait qu'il fût sincère, ignorant la vérité, comme tous...

Et il l'avait ignorée. Il avait eu foi en son innocence, à ce point qu'il venait de lui demander d'être sa femme.

Sa femme !... Quelle tempête ces mots déchaînaient dans son âme, qui, par un prodige incroyable, connaissait la paix de l'oubli depuis des semaines !

Le tragique passé s'était abîmé, ainsi qu'une pierre descend dans la profondeur d'un gouffre et y demeure... Mais un choc venait de l'en faire jaillir.

Sa femme !... Elle était bien sincère quand elle lui avait répondu qu'elle avait l'horreur de l'amour. A la seule idée que, de nouveau, elle pourrait appartenir à un homme, toute, elle se rebellait, tant sa vie avec Olivier Dantesque l'avait faite résolue à se garder pour elle-même désormais...

Pourquoi, ah ! pourquoi, Michel, qui vraiment lui était cher comme un ami, voulait-il justement qu'elle fût sa femme ?

Pour l'éloigner, à jamais, sans doute, il eût suffi qu'elle lui révélât la vérité... Mais cette vérité, c'était le secret que, à nul être humain, elle ne confierait...

De remords, elle n'en avait pas. Elle avait frappé dans un geste instinctif un être qu'elle détestait, car, depuis son enfance, elle était habituée à entendre compter pour rien la vie des êtres malfaisants que leurs semblables ont le droit de supprimer, comme on abat les bêtes dangereuses... Et l'homme qu'elle avait frappé lui avait, moralement, fait tant de mal !

Quand elle l'avait épousé, pauvre petite de dix-sept ans à peine, elle n'était qu'une gamine, ignorant la vie vraie ; grandie dans une atmosphère d'utopies et de complots, près de son père, le nihiliste qu'elle voyait, dans l'existence quotidienne, *doux, paisible, infiniment* généreux pour ses frères malheureux, alors que, sans hésiter, il préparait l'impitoyable destruction de ceux qu'il jugeait coupables envers la société et l'humanité...

Avec lui, elle avait connu presque la misère, du moins, la dure pauvreté, acceptée librement par lui, qui, reniant ses doctrines, eût pu vivre riche en son pays.

Ce farouche combattant avait été pour elle le plus tendre des pères. Mais, en même temps, il s'appliquait à tremper sa jeune énergie, l'habituant à la lutte pour le pain quotidien ; et, ainsi, il avait fait d'elle une vaillante qu'aucun effort ne rebutait.

Puis, brusquement, il lui avait été enlevé par une brève maladie, et elle s'était trouvée face à face avec le rude problème d'une vie à gagner seule. Nettement aussi, alors, elle avait pris conscience du charme prodigieux que la nature lui avait donné ; — comme aussi des convoitises que la présence de son père n'écartait plus d'elle.

C'est à cette heure-là que, entraînée par les conseils des amis qui l'avaient recueillie, elle était devenue la femme d'Olivier Dantesque.

Elle ne pouvait soupçonner qu'il la prenait ainsi qu'il eût, jadis, acheté une séduisante esclave, pour la façonner selon ses caprices ; pour faire d'elle une délicieuse amorale, l'initiant, avec des raffinements de dilettante, à sa dépravation élégante. Il s'était appliqué à détruire en elle toute préoccupation de la loi morale...

Il l'avait enfermée dans un monde d'esthètes qui, presque tous, poètes et peintres, étaient de vrais artistes ; mais aussi, tous, plus ou moins corrompus, curieux seulement, comme lui-même, de sensations aiguës et rares.

Et ainsi, elle avait, pendant des mois, vécu dans un univers factice, où défaillait sa conscience du vrai, des hautes idées directrices de la vie, des devoirs et des responsabilités...

Puis, peu à peu, des heurts s'étaient produits entre eux, — sourdement d'abord... — car sa personnalité se réveillait, comme se redresse un ressort, quelque temps courbé par une entrave.

L'esclave demandait... implorait... puis exigeait sa liberté.

Alors, des scènes affreuses avaient commencé. Et ce dégoût moral qui, chaque jour, grandissait en elle jusqu'à la dominer toute, ce dégoût l'avait amenée à l'instant suprême où, pour se garder, elle avait tué... Sans préméditation, certes, mais aussi sans hésitation.

Olivier avait achevé l'œuvre inconsciemment commencée par son père... Il avait fait d'elle une créature pour qui le bien et le mal n'étaient que des mots.

Dans son acte, elle n'avait vu que sa liberté reconquise, cette indépendance qui lui paraissait à ce point le plus précieux des biens que, aux heures du procès, ce qu'elle avait redouté par-dessus tout, quand elle entrevoyait la possibilité d'une condamnation, c'était justement la perte de sa liberté.

Et voici que, de nouveau, un homme prétendait la lui enlever. Il voulait la faire sienne. Or, comme elle était affreusement éclairée sur les bas-fonds de l'amour, une révolte bondissait en elle, qui à personne ne voulait plus appartenir.

Oh ! pourquoi Michel était-il comme les autres ?... *Ne voulait-il pas se contenter d'être* l'ami ?... Pourtant, lui, si observateur, il devait voir combien ils étaient différents d'éducation, de milieu, de mentalité... Comment l'idée avait-elle pu l'effleurer même de s'unir à elle ?...

Instinctivement, elle tourna la tête vers le lit où Sonia, son enfant, dormait, paisible, étrangère à la tempête qui bouleversait l'âme de sa mère... Pauvre oiselet qu'elle avait rendue orpheline et qui demeurerait toute seule dans le vaste monde, si quelque accident imprévu la brisait elle-même... Mais, qu'elle épousât Michel Corbiéry, elle serait sûre que jamais sa « petite » ne serait une isolée !

Et ce n'était pas pour l'enfant seule qu'un tel mariage était la sécurité... Si elle devenait la femme de celui qui l'avait défendue, elle voyait à jamais tout soupçon même écarté d'elle. Ainsi le passé disparaissait aussi absolument qu'elle le voulait... Ainsi elle pouvait devenir une Vania nouvelle, étrangère à l'autre, celle qui avait tué...

Les mots déchirèrent sa pensée et elle frissonna... En même temps, une soudaine vision ressuscitait brusquement en son souvenir, l'image du riant salon de la rue Bellechasse, où l'accueillait maternellement une femme intelligente et bonne, où lui souriaient les yeux purs de Monique Corbiéry.

(A suivre.)

Publications nouvelles

Anzeiger für schweizerische Geschichte. Indicateur suisse, N° 3, publié par la Société générale suisse d'histoire. Rédacteurs : Paul-E. Martin et Hans Nabholz. Editeur : Wyss, Berne.

Le N° 3 de l'Indicateur d'histoire suisse a un fort beau sommaire : le syndic des Arts et la version officielle des événements de la restauration genevoise, par Ch. Borgaud, prof. à l'Université de Genève ; Die Responsorien des heiligen Otmar, von Dr Ignaz Hess, Wil. Zu Werner Steiner, von Prof. Dr A. Büchi, Fribourg, et de nombreux comptes rendus de livres.

Kefol NEVRALGIE MIGRAINE BOITE 18 POUDRES F.1.00 TOUTES PHARMACIES

Et le désarmement ?

Londres, 30 janvier.

(Havas.) — Le gouvernement anglais a décidé la formation de plusieurs armées, environ 900,000 hommes, libéralement rémunérés. Les 5,500,000 hommes actuellement sous les drapeaux seront démobilisés rapidement.

Une grande revue navale

Le *Daily Chronicle* croit savoir que l'Amirauté anglaise a l'intention d'organiser peu après la signature de la paix une grande revue de la flotte britannique à Portsmouth. Des navires de toutes catégories et des unités aériennes participeront à cette revue qui sera plus importante encore que celle qui eut lieu dans les mêmes eaux dans la seconde quinzaine de juillet 1914.

D'autre part, une dépêche adressée à l'agence Havas dit que près de 400 navires seraient passés en revue, y compris les types les plus récents et ceux qu'on appelle « croiseurs du mystère ».

Le choix du lieu de la revue ne serait pas arrêté.

L'audience de l'abbé Lemire au Vatican

Paris, 30 janvier.

Le *Matin* a eu une conversation avec M. l'abbé Lemire au retour de son voyage à Rome. M. l'abbé Lemire a insisté sur la grâce, la bienveillance et la simplicité de l'accueil que lui a réservé le Pape. Il a ajouté qu'il s'était rendu à Rome comme prêtre et comme homme politique. Il voulait remercier le Pape de son intervention auprès de l'évêque de Lille pour qu'il pût dire de nouveau la messe, et dire la joie que lui a causée cette mesure. Le Pape lui a donné l'assurance qu'aucune entrave ne serait apportée à son action politique. Il a ajouté qu'il se réjouissait de la paix que l'union sacrée a ramenée en France. Il espère que cette paix ne sera pas rompue par les prochaines élections. M. l'abbé Lemire a attiré l'attention du Pape sur la situation des 40,000 prêtres français privés de statut légal. Il a acquis la certitude que le Pape est animé d'une ardente sollicitude envers le clergé français. La conversation a eu lieu en français.

Le souvenir de Paul Déroulède

Strasbourg, 30 janvier.

Jeudi matin, à 10 heures, un service a été célébré à la cathédrale à la mémoire de Paul Déroulède. La cathédrale était magnifiquement décorée aux couleurs françaises. Dans l'assistance, on remarquait Mlle Déroulède, le haut commissaire pour l'Alsace-Lorraine, les généraux Gouraud et Hirschauer.

Grèce et Italie

Rome, 30 janvier.

Dans un entretien avec le correspondant parisien de la *Tribuna*, le président du conseil des ministres grec, M. Vénizélos, s'est déclaré en faveur d'un accord amical entre l'Italie et la Grèce dans la question du Dodécanèse et de l'Asie mineure. La Grèce demande le vilayet de Brousse et d'Aidin, habité par 1,200,000 Grecs ; par contre, elle reconnaît un droit à l'Italie sur Adalia avec un hinterland profond. Au point de vue commercial, l'Italie gagnera des avantages considérables par le rétablissement de relations amicales avec la Grèce.

Rome, 30 janvier.

Le correspondant à Paris du *Giornale d'Italia* annonce un accord concernant les prétentions gréco-italiennes dans la mer Méditerranée et dans l'Epire du nord, questions qui ont été discutées dans un entretien entre MM. Vénizélos et Sonnino.

Echos de partout

LA VIE CHÈRE

Du *Cri de Paris* :

Un très haut fonctionnaire du ministère de la Justice a trouvé moyen de remédier à la vie chère, au moins dans une certaine mesure. Comme il aime les œufs, et qu'ils sont hors de prix, il a acheté une poule.

Mais la nourriture des poules est chère, elle aussi. Le haut fonctionnaire, qui habite au Quartier Latin, emmène chaque matin sa poule au Jardin du Luxembourg, la tenant en laisse comme un caniche.

La poule picore dans les gazons et les massifs, le fonctionnaire fait le guet. S'il voit apparaître un gardien, il tire sur la ficelle, ramène sa poule et la fourre sous son pardessus, pour la remettre en liberté, une fois le danger passé.

A ce régime, la poule devient singulièrement alerte et futée. Mais il n'est pas certain qu'elle pondé beaucoup d'œufs.

MOT DE LA FIN

Au déjeuner d'inauguration du « Cercle de la presse étrangère » à Paris, M. Louis Barthou qui, pendant tout le repas, avait eu avec ses voisins une très joyeuse conversation, resta pendant quelques instants silencieux et pensif.

— Vous allez prendre la parole ? demanda quelqu'un.

M. Barthou eut un petit sursaut, comme s'il sortait d'un rêve, et répondit en souriant :

— Vous voyez bien que non, puisque je réfléchis !

PETITE GAZETTE

L'avion confortable

Hier jeudi, un biplan italien Caproni, construit pour le transport de passagers, a effectué le voyage de Milan à Rome avec dix passagers à bord. Ceux-ci n'ont pas eu besoin d'endosser des habillements spéciaux pour le vol, car ils étaient enfermés dans un petit salon muni de fenêtres n'empêchant pas la visibilité.

Confédération

Interruption du trafic avec la France

A la suite de l'encombrement sur les lignes du P.-L.-M., mande-t-on de Genève, tous les transports en petite vitesse, en provenance de Suisse et à destination de la France, sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Une dépêche de Berne a transmis l'ordre à toutes les gares de ne plus accepter d'expédition à destination du réseau français P.-L.-M., jusqu'à nouvel avis.

Marie-Adelaïde de Luxembourg en Suisse

L'ex-grande duchesse Marie-Adélaïde de Luxembourg vient d'arriver en Suisse, accompagnée de M. T. Lefort, chargé d'affaires du Luxembourg à Berne.

La princesse résidera à Montreux.

LE CONGRÈS SOCIALISTE DE BERNE

La séance de jeudi

La séance d'hier jeudi après midi de la conférence internationale socialiste a été présidée par M. Branting. Le ministre-président bavarois Kurt-Eisner y assistait, avec le délégué anglais Boofield, les délégués suédois et danois, M. Janson, de la commission générale allemande des syndicats, et M. Jæcken, représentant des indépendants allemands.

La discussion s'est engagée sur la question de la protection ouvrière. On a constaté une entente complète entre la conférence internationale des syndicats et la conférence internationale socialiste. Il a été décidé de nommer un comité de rédaction qui comprendra des représentants des divers Etats. Un programme devra être soumis à la conférence, qui se basera sur les conférences syndicales de Leeds et Berne et sur les événements qui se sont produits depuis lors dans les divers Etats.

UN SCANDALE

Il y a des villes suisses où les processions catholiques sont interdites, mais où les malotrus ont toute liberté de tourner en dérision les choses de la religion. La *Schaffhauser Zeitung* proteste avec véhémence contre une scandaleuse parodie des cérémonies catholiques qui s'est déroulée l'un de ces jours derniers dans les rues de Schaffhouse, Feuerthalen et Flurlingen. Une douzaine de gymnastes de cette dernière localité, âgés de 18 à 25 ans, se costumèrent en religieux et en religieuses et s'exhibèrent sur les places publiques, parodiant odieusement les cérémonies du culte. Pour finir, cette charmante jeunesse se fit photographier. Tout cela se passa sans que la police fît la moindre tentative d'intervention. On assure même que des agents assistèrent avec quelque plaisir à la honteuse mascarade.

Nos coreligionnaires schaffhousois ont raison de protester contre un tel scandale ; mais ce n'est pas assez. Il doit y avoir des juges à Schaffhouse, ou tout au moins à Lausanne, pour apprendre aux gymnastes de Flurlingen à respecter les croyances de leurs confédérés catholiques.

ARMEE SUISSE

Pas de cours de répétition en 1919

Le Conseil fédéral a décidé, en vertu de ses pleins pouvoirs, qu'il n'y aura pas de cours de répétition en 1919.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Clergé genevois

M. l'abbé Gustave Pictet, aumônier de l'Hôpital de Genève, a été nommé curé de Saint-Paul, à Genève.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Ambassade italienne incendiée

L'Associated Press de New-York apprend que l'ambassade d'Italie à Tokio a été incendiée. L'ambassadeur, marquis Cusoni Confalioneri, et sa famille ont pu s'échapper.

Naufrage

L'*Evening News* de Londres, annonce que la vapeur belge *Syrie*, venant de New-York avec une cargaison de vivres et de vêtements aurait fait naufrage.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 31 janvier

BAROMÈTRE

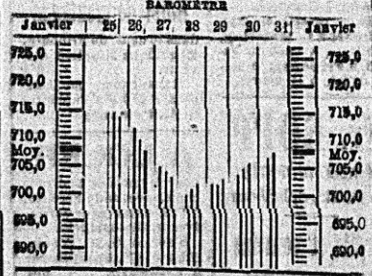

THERMOMÈTRE C.

Janvier	25	26	27	28	29	30	31	Janvier
7 h. m.	—5	—6	—6	—5	—4	—4	—5	7 h. m.
1 h. s.	—4	—5	—6	—1	—3	—2	—3	1 h. s.
7 h. s.	—8	—5	—1	—3	—3	—1		7 h. s.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 31 janvier, midi.

Brumeux. Bise. Température au-dessous de zéro.

FRIBOURG

Décanat de Gruyères

Par décision de Sa Grandeur Mgr Placide Colliard, évêque de Lausanne et Genève, M. l'abbé Berset, révérend curé de Gruyères, est nommé doyen du décanat de Gruyères, en remplacement de M. Python, révérend chapelain aux Sciernes, qui s'est démis de ses fonctions de doyen pour cause de santé.

Nominations militaires

M. Etter, de Ried, capitaine de la Ire compagnie du bataillon 17, a été promu major du bataillon 130.

M. Franz Müller, de Schmitten, a été nommé capitaine de la Ire compagnie du bataillon 17.

La conférence Goudet différée

La conférence que devait donner ce soir M. le major Goudet n'aura pas lieu, le conférencier ayant été atteint de la grippe.

Ecole de formation aux œuvres sociales

Nous avons parlé récemment de l'Ecole sociale qui s'ouvrira sous peu à Fribourg et qui s'adresse aux femmes et jeunes filles désireuses de se vouer à une activité sociale. On nous communique le programme de cette institution de haute utilité publique. Nous y relevons notamment avec intérêt les cours principaux qui seront donnés :

Religion ; morale ; droit, c'est-à-dire les notions essentielles de droit public, administratif et civil nécessaires dans tout apostolat féminin ; économie sociale ; la réforme sociale et les œuvres ; histoire des principales œuvres ; hygiène sociale.

Un cours spécial concerne en outre la tenue de secrétariats d'œuvres et comprend : *a)* des exercices de composition et de correspondance en français et en allemand ; *b)* des exercices pratiques de rédaction d'articles de journaux et de comptes rendus ; des orientations pratiques concernant la bibliographie et les archives, etc.

A ces cours s'ajoutent ceux de comptabilité, de sténo-dactylographie, d'économie domestique et des cours facultatifs de langue.

La section théorique est complétée par des exercices pratiques qui se feront au siège des diverses œuvres s'occupant de l'enfance, de la jeunesse ou des adultes. Nous notons parmi ces œuvres les principales :

Assistance maternelle ; crèches ; écoles froebéliennes ; orphelinats ; asiles pour enfants anormaux. Patronages ; cercles d'études ; caisses d'épargne et d'assurance ; bureaux d'orientation sur les carrières féminines ; bureaux de placement ; offices de tutelle ; homes et restaurants féminins ; écoles ménagères ; œuvres de relèvement moral, etc. ; lutte contre l'alcoolisme et la tuberculose ; œuvres d'assistance par le travail ; logements et jardins ouvriers ; coopératives, etc.

L'Ecole sociale reçoit des élèves régulières suivant tous les cours, ou des auditrices admises à l'un ou l'autre des cours théoriques.

La durée de l'exercice scolaire est de 10 mois. A la fin de cette période, les élèves régulières pourront obtenir, à la suite d'examens, soit un diplôme spécial pour une des œuvres, soit un diplôme d'études sociales.

Un internat annexé à l'Ecole sociale et dirigé par les Dames du Pensionnat Jeanne d'Arc est destiné aux élèves dont les familles n'habitent pas Fribourg.

Les personnes qui désirent s'inscrire pour les cours de l'Ecole sociale ou se renseigner plus en détail peuvent s'adresser à Madame la Directrice du Pensionnat Jeanne d'Arc, avenue de Pérolles, Fribourg.

Pour l'Ecole des mères

Nous rappelons au public la fête de bienfaisance qu'a organisée l'Ecole des mères, en faveur de son œuvre, qui rend de si grands services à la ville de Fribourg. La fête s'ouvrira par un concert donné à la Grenette, dimanche, dès 4 heures, sous la direction du distingué professeur Bovet. Des chœurs alternés de productions diverses rempliront le programme. L'orchestre des sympathiques étudiants de la Lépontia a assuré obligeamment son concours. Le concert sera suivi d'une tombola. Le prix d'entrée est de 50 cent.

Dans la soirée, dès 8 h. 30, grand loto, avec des primes superbes, qui sont exposées au magasin de Mme Jaeger, à la rue de Romont. L'entrée a été fixée, pour cette séance du soir, à 20 cent. Un buffet abondamment pourvu de pâtisseries et de rafraîchissements sera à la disposition du public dès l'ouverture du concert.

On peut encore envoyer des lots pour le loto et la tombola, chez Mme Charles Bossy, rue des Epouses ; Mme Egger, avocat, Grand'rue ; Mme Comte, docteur, et Mme Louis Jæger, rue de Romont ; Mme Bernard de Weck, préfecture ; Mme Maurice de Weck, à l'arsenal ; Mme Repond, Gambach ; Mme Gaston von der Weid, rue de Lausanne.

Pour Vienne

Le Secrétariat a reçu les 29 et 30, les envois de coupons suivants : Attalens (4me), Alterswyl (2me envoi), Chevrilles (2me), Schmitten (3me), Vuarmarens.

Envois anonymes par la rédaction de *La Liberté* : anonymes de Semsales, Villarepos, Grandvillard et Fribourg.

En espèces : anonyme de Fribourg, 5 fr. ; une paroissienne de Villarepos, 5 fr. ; Mme Schnyder, Bœsingen-le-Grand, 20 fr. ; Mlle Virginie Sallin, Marly-le-Grand, 3 fr.

Hier soir est parti pour Berne, le premier envoi de denrées du canton de Fribourg. Il comprenait 33 colis. La collecte continue pour le mois de février.

Dernière Heure

La conférence des Alliés

Paris, 31 janvier.

Le comité des dix représentants des grandes puissances a consacré, jeudi encore, ses deux séances à l'examen du problème colonial.

M. Orts, délégué technique de Belgique, en présence des trois plénipotentiaires de ce pays, a exposé son point de vue relativement au Congo, où les Alliés réclament la suppression des entraves de l'Acte de Berlin.

Toute la discussion a porté de nouveau sur le projet Wilson, qui consiste à transférer la souveraineté territoriale des colonies allemandes à la Société des nations et à conférer à tel ou tel Etat le mandat d'administrer telle ou telle colonie, sous le contrôle international.

M. Loyd-George a fait connaître que le cabinet de guerre britannique s'est réuni hier, jeudi, et qu'il s'est rallié à la théorie de M. Wilson.

Au contraire, les Dominions ont fait entendre des protestations énergiques.

Finalement, on est tombé d'accord sur la solution suivante : Si quelques-uns de ces territoires contiennent des habitants suffisamment civilisés pour donner une expression nationale à leur désir particulier, touchant le futur gouvernement, si, en fait, ils sont capables de se conduire eux-mêmes, la Société des nations réalisera leur désir. L'Arabie et la Mésopotamie, notamment, ont été citées comme des cas où cela serait possible. De tels peuples peuvent déclarer leur volonté d'obtenir leur indépendance nationale, ou bien vivre sous le protectorat de l'une ou l'autre des grandes puissances. S'il en était ainsi, la Société des nations y consentirait ; mais, dans le cas où les peuples seraient incapables encore de se conduire eux-mêmes, la Société des nations choisirait la puissance qui, soit à raison de la proximité géographique, soit pour tout autre motif, serait le mieux qualifiée pour administrer et qui s'acquitterait de sa mission sous certaines garanties.

Ces garanties seraient établies par la conférence de la paix ou la Société des nations, et varieraient pour les divers pays, suivant les conditions locales et par rapport à la puissance qui aurait été choisie comme mandataire. En résumé, on décidera suivant les cas.

Provisoirement, par un accord unanime, la question a été réglée par un sorte de *statu quo* pour les colonies d'Afrique et d'Extrême-Orient, qui resteront au pouvoir des occupants actuels tant que l'établissement de la Société des nations ne sera pas entrée dans le domaine de la réalité.

Pour ce qui est de la Turquie d'Asie, la théorie du mandat jouera dès maintenant. Les quatre grandes puissances seront chargées d'en administrer le territoire. Aussi le comité des grandes puissances a-t-il demandé au conseil supérieur de la guerre, à Versailles, un rapport sur la meilleure utilisation des troupes d'occupation en Turquie d'Asie.

Les membres de la commission d'enquête qui doit aller en Pologne ont siégé au Quai d'Orsay, jeudi matin et jeudi soir, sous la présidence de M. Botha. Ils ont entendu à leur tour les délégués polonais et tchéco-slovaques et se sont efforcés de tomber d'accord avec eux sur le moyen de mettre fin à l'effusion de sang dans le district de Teschen, sans régler toutefois la question des frontières.

Enfin, les Alliés ont reçu deux réponses à l'invitation qu'ils ont adressée aux partis organisés de Russie de venir s'expliquer devant la commission d'enquête, à l'île des Princes.

Le gouvernement d'Arkhangel refuse formellement de s'y rendre, ne voulant pas se rencontrer avec les bolchévistes.

Le gouvernement de l'amiral Koltschak, sans être aussi catégorique, fait néanmoins de fortes réserves.

Quant au gouvernement bolchéviste, il n'a pas encore fait connaître son opinion.

Situation tragique en Pologne

Genève, 31 janvier.

Les délégués du comité de la Croix-Rouge internationale qui se trouvent à Varsovie font savoir que les organisations sanitaires polonaises sont dans une terrible détresse, manquant absolument de matériel de pansement, de désinfectants, de fortifiants, etc. La situation est tragique, l'épidémie croissante. Les autorités polonaises ont demandé l'appui du comité.

Un membre du comité international de la Croix-Rouge, M. William Rappard, fait savoir que la Croix-Rouge américaine enverra incessamment dix wagons de matériel, moitié à Varsovie, moitié à Cracovie. La Croix-Rouge américaine a demandé que ces wagons soient escortés par des soldats suisses.

Le comité international s'occupe activement des démarches nécessaires.

Démenti du Saint-Siège

Rome, 31 janvier.

L'*Osservatore Romano* publie la note officieuse suivante, à propos des rapports entre l'Italie et le Vatican :

« Un journal reproduit un article de l'*Œuvre* dans lequel on annonce, comme provenant de source très sûre, que cette question aurait été un des thèmes de la conversation du Souverain-Pontife avec le président des Etats-Unis. Nous sommes autorisé à déclarer que les assertions de ce journal n'ont aucun fondement. »

La loi des garanties

Milan, 31 janvier.

Le *Corriere della Sera* publie une longue correspondance de Rome, au sujet d'une information de l'*Œuvre* relativement à l'entrevue de Benoît XV et de Wilson et au désir attribué au Pape de faire que la loi des garanties ne soit plus seulement un engagement du gouvernement italien, mais une charte approuvée et garantie par les gouvernements de tous les Etats.

Le *Corriere* fait remarquer notamment que l'idée de l'internationalisation des garanties de la Papauté avait été émise au lendemain de la prise de Rome et paraissait alors agréée par les milieux gouvernementaux italiens. Actuellement, l'Italie considère la question de la loi des garanties comme éminemment italienne et nationale.

D'après le correspondant du *Corriere*, les bases d'une conciliation entre le Quirinal et le Vatican pourraient consister dans certaines modifications de la loi actuelle des garanties.

Les palais apostoliques dont le Pape n'a maintenant que la jouissance devraient être déclarés propriété du Vatican, avec le musée, la bibliothèque et les collections d'art et d'archéologie qui y sont installés.

De même, le Pape ne peut pas accepter, comme s'il était un salarié du gouvernement, la rente annuelle de 3 millions 225 mille francs fixés par la loi des garanties ; mais il pourrait peut-être accepter le capital correspondant, à titre d'indemnité pour l'expropriation des biens du Saint-Siège.

Selon le correspondant du *Corriere*, il y aurait eu à cet égard des pourparlers.

Serbie et Saint-Siège

Milan, 31 janvier.

Le journal *Drau* annonce que, sur la base d'un concordat datant de 1914, entre la Serbie et le Vatican, un siège archiépiscopal catholique sera créé sous peu à Belgrade. On instituera de même à Uskub un siège épiscopal et à Belgrade un séminaire catholique.

(Dans la Serbie d'avant la guerre, la religion catholique était proscrite et le siège épiscopal de Belgrade, vacant depuis près de 200 ans.)

A Lisbonne

Milan, 31 janvier.

Le *Corriere della Sera* annonce que Magalhès Lima, qui avait été arrêté après le meurtre de M. Sidonio Paes, président du Portugal, a été remis en liberté, les accusations de complicité portées contre lui n'étant pas prouvées.

SUISSE

La conférence de Berne et les Alliés

Zurich, 31 janvier.

Comme la *Nouvelle Gazette de Zurich* l'apprend de source sûre, le voyage de M. Henderson revêt une importance considérable. Il a effectivement été appelé par M. Balfour pour discuter de la charte du travail avec la commission de la conférence de la paix. M. Henderson est rentré en Suisse jeudi pour pouvoir prendre part à la conférence internationale.

L'informateur de la *Nouvelle Gazette de Zurich* est en mesure de déclarer que M. Lloyd-George aurait déjà fait savoir à M. Henderson, avant son premier voyage en Suisse, que l'Angleterre mettrait son influence tout entière au service de la Société des nations et que la création de celle-ci était d'ores et déjà assurée.

M. Henderson a maintenant l'assurance formelle que la conférence de la paix entendra une délégation de la conférence de Berne, qui se rendra à Paris pour exposer les revendications du prolétariat.

La semaine de 48 ou 44 heures

Berne, 31 janvier.

Les questions de la charte du travail et de la journée de 8 heures ont été abordées dans la conférence préliminaire et une commission a été nommée.

Les délégués allemands ont proposé la semaine de 44 heures, c'est-à-dire 8 heures par jour et 4 heures le samedi.

Le trafic avec l'Allemagne

Berne, 31 janvier.

Le trafic des marchandises de Suisse a été repris pour toutes les stations de la rive gauche et de la rive droite du Rhin dans l'arrondissement ferroviaire de Cologne, pour toutes les autres stations de la rive gauche, sauf l'Alsace-Lorraine et le Luxembourg, et pour les stations de la rive droite du Rhin faisant partie des régions des têtes de pont de Mayence et Coblence.

Chambres fédérales

Berne, 31 janvier.

Le *Conseil national* fixe à trois semaines la durée de la session.

Le *Conseil des Etats* continue le débat sur la représentation proportionnelle. L'article 22 prévoit l'élection tacite de députés par le gouvernement cantonal, lorsque le nombre des candidats de toutes les listes valables est inférieur à celui des députés à élire ou lorsqu'une seule liste est déposée. Sur la proposition de M. Isler, cet article, défendu par M. de Meuron, est supprimé par 17 voix contre 10.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Pierre. — Ce soir, vendredi, à 8 h. ½, répétition pour les ténors et les basses.

Calendrier

Samedi 1er février

Saint IGNACE, évêque et martyr

Saint Ignace fut le troisième évêque d'Antioche. On le condamna à être dévoré par les lions. Il excita lui-même ces cruels animaux à le déchirer, et il mourut en prononçant le nom de Jésus, l'an 110.

VITTEL GRANDE SOURCE
Goutte - Gravelle - Arthritisme

†

Messieurs Romain et Albert Nicolet ; Mlles Thérèse et Rose Nicolet ; M. et Mme Dominique Nicolet et leurs enfants ; M. et Mme Joseph Nicolet et leurs enfants, à Chênens ; M. Zotique Renevey, à Villarimboud ; Mme et M. Maxime Morel et leurs enfants, à Lentigny ; les familles Gobet-Mauroux, Scherwey-Mauroux et Yerly, à Autigny ; les familles Brifrare-Mauroux et Pittet-Mauroux, à Farvagny-le-Grand ; Mlle Alice Mauroux, à Cottens ; les familles parentes et alliées ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Alphonse NICOLET

leur cher père, frère, beau-fils, beau-père, oncle et cousin, pieusement décédé, dans sa 59me année, après une courte maladie, muni des secours de la religion.

Les funérailles auront lieu à Autigny, demain, samedi, 1er février, à 9 ½ heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

Monsieur et Madame Nicolet-Dafflon et leurs enfants : Georgine, Georges, Adèle, Marguerite, Jeanne et Paul, à Fribourg ; Mme Joséphine Genoud-Dafflon, à Gruyères ; les familles Dafflon, à Gruyères et à La Tour-de-Trême ; la famille Dafflon ; les familles Schaller-Mollard ; les familles Meuwly, à Fribourg, ont la douleur de faire part aux parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jean-Claude DAFFLON

allié Mollard

leur cher père, beau-père, grand-père, frère, oncle, cousin, décédé à l'âge de 87 ans, muni des secours de la religion.

La messe d'enterrement aura lieu samedi, 1er février, à 7 h. ½, à l'Hôpital des Bourgeois.

†

Madame Adèle Monney et ses enfants, à Fribourg ; les familles Monney et Périsset, à Fiaugères ; les familles Pierre Vial, à Fribourg ; Brodard, à Pont-la-Ville ; Jaunin, à Romont, ainsi que les familles alliées, font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher époux, père et frère

Monsieur Joseph MONNEY

menuisier

enlevé à leur affection, après une courte maladie, muni des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu dimanche matin, à 8 heures. Départ de l'Hôpital des Bourgeois.

La famille Stalder-Zapf, à Fribourg, remercie sincèrement toutes les personnes, notamment le personnel de la fabrique de potagers *Zæhringia*, pour la sympathie qui lui a été témoignée à l'occasion du décès de sa chère

LUCIE

Institut de Hautes Etudes

Samedi, 1er février, à 4 heures. R. P. Allo : *Problèmes de la Genèse.*

Samedi, 1er février, à 5 heures. R. P. de Langen-Wendels : *Les diverses religions.*

A. Murith

46 RUE DE LAUSANNE-FRIBOURG

Tél. p. c. 143

Fleurs Naturelles & Plantes

APPEL AUX EMPLOYEURS

Par suite de l'augmentation constante du chômage *et en vue* d'une bonne régularisation du service de placement, **l'Office cantonal du travail, Route des Alpes, 2, à Fribourg,** adresse un pressant appel à tous les employeurs, afin qu'ils lui transmettent immédiatement tout ordre d'emploi vacant. Même les offres d'emplois provisoires seront reçues et très appréciées. 774

L'ADMINISTRATION.

Milaines de Berne

Demandez échantillons à **Walther GYGAX,** *fabricant,* **Bleienbach** (Berne). 1334

Une Rose effeuillée

Volume in-12 illustré, contenant seulement la

Vie de Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus

ou

HISTOIRE D'UNE AME

écrite par elle-même

sans « les Conseils et Souvenirs, Lettres et Poésies »

Prix : 1 fr. 80

En vente à la Librairie catholique

130, Place Saint-Nicolas et Avenue de Pérolles

FRIBOURG

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Mise au concours de places d'agents de police

Conditions d'admission : Etre citoyen suisse, avoir 20 ans au moins et 25 ans au plus. Taille : 172 centimètres au minimum.

Traitement initial :	**Célibataire**	**Marié**
Aspirants	1900.—	2260.—
Agents	2160.—	2460.—

Traitement maximum atteint en 15 ans :

Célibataire : 2880.— **Marié :** 3240.—

Adresser les offres avec livret militaire, à la **Direction de Police, d'ici au 10 février 1919.**

DIRECTION DE POLICE.

Vente publique

2 brebis portantes, 11 poules, 1 petit char à pont avec ressorts, 1 clapier (fil treillis), planches, établi, outils de menuisier, machine à broyer la couleur, perches de haricots, un tas de fumier, 1 auto-cuiseur, lits, tables, chaises, canapé, commode, desserte, potager, 1 vélo et d'autres objets dont le détail serait trop long.

Rendez-vous des miseurs, **samedi 1er février, à 1 heure, à la ferme de Bethléem, 18, à Fribourg.** 805

Travaux d'assainissement

La FABRIQUE DE PRODUITS EN CIMENT S. A., Pérolles, FRIBOURG, a l'avantage d'informer les communes et syndicats de drainage qu'elle peut livrer immédiatement des **drains en ciment** de 12 à 30 cm. de diamètre, à des conditions avantageuses. Prix courant sur demande. 7217-1559

Bureau : AVENUE DU MIDI, 19

Téléphone 348

A VENDRE

Environ 7 à 10 tonnes

poussière d'anthracite du Valais

de la mine « IDA »

S'adresser : **Case postale 18251, poste centrale, Fribourg.** P 632 F 784

Une fabrique de cartonnage de Fribourg demande une

vingtaine d'ouvrières

connaissant le travail, de préférence des jeunes filles.

S'adresser au **Bureau cantonal de placement pour les femmes, rue de l'Hôpital, 11.** 788

FOURRURES

La soussignée avise son honorable clientèle qu'elle a transféré son

atelier de fourrures,

rue des Chanoines, 119,

Mme J. Bagoncel.

Chambre meublée

à louer, bien exposée au soleil à l'avenue du Midi.

S'adres. à **V. Gendre méc. constructeur, Fribourg.** 819

Pour la vente d'un article intéressant clientèle particulière, on demande quelques

colporteux

sérieux, ou engagerait également des dames.

Ecrire sous chiff. P 601 F à Publicitas S. A., **Fribourg.** 735

JE DEMANDE

associé

ou

commanditaire

disposant d'un capital de 20.000 à 40,000 fr. pour affaire très importante sur la place de Fribourg.

Capital rapportant du 20 à 30 %. 817

S'adresser sous P 699 F à Publicitas S. A., Fribourg.

A LOUER

pour le 1er mars, une jolie chambre meublée, située au soleil et dans un quartier tranquille. On n'acceptera qu'un employé rangé, occupé dans un bureau de la place. 818

Adresser offres sous P 698 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

LA MEILLEURE

Ecole d'apprentis CHAUFFEURS

Ed. von Arx, Auto-Garage PESEUX

(Neuchâtel) Tél. 18.85

Demander prospectus et renseignements.

Billes à vendre

au château de Pérolles, 11 billes frêne 5,17 m³; 7 billes sapin, 2,60 m³; 4 chênes 0,88 m³; 2 ormes 1,69 m³.

S'adresser à M. Gendre, inspect. forestier.

JEUNE HOMME

robuste, sérieux, **est demandé** pour soigner 4 à 5 vaches et un cheval. Place à l'année. Vie de famille. S'adresser à **J. Meri,** boucherie, **Gerlafingen,** ct. Soleure 773

Plâtriers - Cimentiers Maçons - Briqueteurs

pour la France 1 fr. 40 à l'heure. Faculté faire heures supplémentaires ou travail à la tâche. Voyage payé. S'ad. sous B 20703 L **Bureau de la Feuille officielle du canton de Vaud, Lausanne.** 769

A vendre

dans un grand village, **1 forge** très bien construite, avec une partie de l'outillage, jardin, bien située au centre du village, seule dans la contrée ; occasion avantageuse.

1 maison d'habitation, avec atelier, conviendrait spécialement pr sellier. 726

S'adres. à **Louis Rosson, Romont.** Tél. 74.

Vente d'immeubles

L'hoirie d'André DESPOND, feu Jacques-Joseph, buraliste, à Domdidier, exposera en vente, par voie d'enchères publiques, le **mardi 11 février, à 2 h.,** à l'auberge du Lion d'Or, à **Domdidier,** les immeubles ci-après :

Domdidier

Art. 2720, 2721AB : Logements et place de 23 perches 10 pieds.

Art. 2721AA : Jardin de 25 perches 70 pieds.

Art. 1800EAAB et Art. 1684B, En Praz Chatoz, pré de 93 perches.

Art. 1800EAAO, En Praz Chatoz, pré de 213 perches.

Russy

Art. 364A. Grand Bois de Belmont, bois de 216 perches. ½ Art 344. Sur les Craux, bois de 233 perches.

Pour renseignements, s'adresser au notaire **J. Kolly,** à **Estavayer.**

PENSION

à remettre, à partir du 1er octobre. 7450

Offres écrites sous P 6 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

Etudes de critique et d'histoire religieuse

PAR

E. VACANDARD

1re série : Les origines du Symbole des Apôtres. — Les origines du célibat ecclésiastique. — Les élections épiscopales sous les Mérovingiens. — L'Eglise et les Ordalies. — Les Papes et la Saint-Barthélemy. — La condamnation de Galilée.

Prix : 4 fr. 20

2me série : L'institution formelle de l'Eglise par le Christ. — Les origines de la confession sacramentelle. — Le service militaire et les premiers chrétiens. — La question de l'âme des femmes. — L'hérésie albigeoise au temps d'Innocent III. — La nature du pouvoir coercitif de l'Eglise.

Prix : 4 fr. 20

3me série : Les fêtes de Noël et de l'Epiphanie. — Les origines du culte des saints. (Les saints sont ils les successeurs des dieux?) — Les origines de la fête et du dogme de l'Immaculée-Conception. — La question du meurtre rituel chez les Juifs.

Prix : 4 fr. 20

En vente à la Librairie catholique et à l'Imprimerie Saint-Paul, Fribourg.

Dimanche 2 février, à 8 h. du soir

DANS LA

Grande salle de la Banque de l'Etat

GRAND LOTO

ORGANISÉ PAR

l'Association des Jeunes gens de St-Nicolas

TOMBOLA — PRODUCTIONS DIVERSES

Prix du carton : **1 franc.** Tombola : **20 cent.**

NOMBREUX & BEAUX LOTS

Invitation cordiale

Nervosan

Remède diététique, fortifiant, recommandé spécialement contre l'épuisement et la *faiblesse des nerfs.*

Prix : 3 fr. 50 et 5 fr Dépôt : **Pharmacie G. LAPP**

A VENDRE

beau domaine

de 45 hectares (100 poses) en un mas, à proximité de Morges (Vaud).

Excellent terrain en plein rapport.

Jolie petite maison de maîtres, maison pour le fermier et tous bâtiments ruraux. Plans et conditions aux bureaux de **MM. Eugène Monod** architecte, **Lausanne,** 4, rue du Lion d'Or, et **L. Buchet,** notaire, **à Morges,** qui est également chargé de faire visiter. P 10168 L 816

Si vous aimez avoir vos souliers soigneusement ressemelés ou réparés, adressez-vous à

l'Atelier de ressemelage

L. ZEISLER,

43, Rue de Lausanne, 43, FRIBOURG.

TÉLÉPHONE 2.37.

Livraison de bétail pour l'armée

Mardi 4 février

à 8 heures du matin, à **Planfayon** ; à 10 h., à **Alterswil** ; à 11 heures, à **Saint-Antoine** ; à midi, à **Tavel** ; à 1 ½ heure, à **FRIBOURG.**

Jeudi le 6 février

à 9 heures du matin, à **Châtel-Saint-Denis** ; à 1 heure, à **Bulle.** 808

Avant de faire votre commande, il est dans votre intérêt de demander notre CATALOGUE

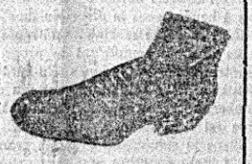

A qualité égale, toujours meilleur marché

Chaussures Modernes

S. A.

J. Marty, gérant

FRIBOURG

Avis aux agriculteurs

Profitez de la mauvaise saison pour faire réparer, transformer, nettoyer vos machines agricoles, charrues, herses, semoirs, faucheuses, batteuses, **pulvérisateurs,** etc.

Achat, vente de machines, installations, réparations à domicile, pièces de rechange.

ATELIERS MÉCANIQUES S. A.,

Vallamand dessous.

Dispensaire antituberculeux

6, Avenue de Pérolles, Fribourg

gratuit : Consultations du médecin : le vendredi dès 4 h. ; de l'infirmier : le mardi dès 4 h.

Une très bonne

Cuisinière

bien recommandée sous tous les rapports, est demandée pour une époque à convenir 501

S'ad. sous P 375 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

ON DEMANDE

pour le Val-de-Travers,

une jeune fille

parlant français, au courant de tous les travaux d'un ménage soigné.

Ecrire sous P 430 N à **Publicitas S. A., Neuchâtel.** 815

INFIRMIER

dévoué, partant pour Paris, accompagnerait malade. - S'adresser : **Case postale 6017, Granges-Marnand.**

ON DEMANDE

un

domestique de maison

au courant des travaux d'un jardin.

S'adresser à **H. Ph de Week, à Jolimont** (Fribourg). 811

BANDAGES HERNIAIRES

Grand choix de **bandages élastiques,** dernière nouveauté, très pratiques, plus avantageux et infiniment meilleur marché que ceux vendus jusqu'à ce jour.

Bandages à ressorts dans tous les genres et à très bas prix. En indiquant le côté, ou s'il faut un double et moyennant les mesures, j'envoie sur commande.

Discrétion absolue, chez

G. Germond, sellerie, PAYERNE.

Convalescence de la grippe, maladies chroniques, cicatrisation des ulcères. S'adresser au

Dr Robert ODIER

Coutance, 7, GENÈVE,

en envoyant les eaux du matin. 314

Appareils photographiques

pour Amateurs.

Grand choix chez

SCHNELL

Place St-François Lausanne.

Demandez le catalogue No 1 gratuit 7336

A LOUER

pour le 25 juillet prochain, la villa No 1, avenue du Moléson, à Gambach.

Pour renseignements, s'adresser à **L. Hertlieb,** architecte, Avenue du Midi, 3, à **Fribourg,** le matin, de 9 h. à 11 heures.

Fr. BOPP

Ameublements

rue du Tir, 8, Fribourg

Duvets et coussins

Plumes et plumes

Couvertures laine

A vendre d'occasion fourrure et habit d'enfant

S'adresser : **rue du Temple, 15.** 722

OCCASION

A vendre 150 volumes ouvrages religieux, reliés à l'état neuf. Occasion pour bibliothèque paroissiale. 799

S'adresser : **A. Comte, Vevey.**

JEUNE HOMME

27 ans, exempté du service militaire **demande place** pour tout de suite, comme **charretier** pour 3 à 5 chevaux ou comme vacher, pour 10-13 vaches. Bons certificats à disposition. S'ad. sous P 677 F à Pub. S. A., **Fribourg.**

A LOUER

chambre et cuisine, au soleil ; gaz et électricité.

S'adresser : **rue de Lausanne, 60, au magasin.** 806

Pour la ville de Fribourg, on offre **à vendre** une certaine quantité de

fagots de foyard

sec. 807

S'adr. sous P 682 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

On demande

Ménage sans enfants **louerait** appartement de 2 ou 3 pièces dans maison propre et tranquille, pour le **25 juillet.**

S'ad. sous P 672 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

ON DEMANDE

JEUNE HOMME

catholique, libéré des écoles, pour aider aux travaux de la campagne. Bonne occasion d'apprendre la langue allemande. Vie de famille. Gages selon entente.

S'adresser à **M. Joseph Schwyzer,** *cultivateur,* **Liesberg,** Jura Bernois.

Comptable

STÉNO-DACTYLO

est demandé dans maison de commerce ; connaissance parfaite du français et de l'allemand.

Bonnes références exigées, place d'avenir. 717

S'ad. sous P 576 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

A LOUER

à Gambach, pour le 25 juillet, un 1er étage de 4 pièces avec dépendances, bien exposé au soleil. 790

S'adresser par écrit sous P 667 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

A LOUER

pour le 25 juillet, plusieurs appartements d'une, 2 et 3 chambres au Varis, en plein soleil, sans vis à vis.

BANQUE ULDRY.

ECHALAS

MM. Aug. Demierre et Fils, régisseurs à Vevey, seraient acheteurs de 25,000 échalas sapin, fendus à la hache ; longueur 1 m. 30 au minimum ; marchandise rendue franco gare Vevey. Les offres seront reçues jusqu'au 5 février.

Salamis de Milan 1a

Colis 5 kg. Fr. 12,50 le kg.
» 10 » » 12,25 »
» 15 » » 12,— »

Envoie franco contre remboursement : **Pietro Bernasconi, Lugano.**

HARMONIUM

On demande à acheter 1 harmonium en bon état.

S'adresser en indiquant les conditions à **M. Dupraz,** Greffe du Tribunal, **10, rue d'Italie, 10, Vevey.** 636

A VENDRE

Hôtel de montagne

dans le cant. de Fribourg. Magnifique situation d'avenir. 684

Renseignem. par écrit sous P 550 F à Publicitas S. A., **Fribourg**

A LOUER

pour le mois de mai prochain, avenue de Pérolles, No 19, **deux magasins,** avec arrière-magasin.

S'adr. à **M. M. Week, Aby & Cie, banquiers, à Fribourg.** 561

ATTENTION

Je demande dans chaque localité de nombreux **récolteurs de plantes médicinales.**

Envoyer noms et adresse à **Débieux Auguste, Tour-de-Trême** (Gruyère). 442

1877 — Depuis 42 ans — 1919

PILULES SUISSES DU PHARMACIEN R. BRANDT — Déposé — Rob. Brandt — Schaffhausen

Un produit purement végétal :

Les Pilules Suisses

du pharmacien Richard BRANDT

sont reconnues par les médecins et le public **de la Suisse,** voire même du monde entier, comme un remède domestique agréable, d'une action assurée et tout à fait sans effet fâcheux contre : **La constipation** accompagnée de nausées, aigreurs, renvois, manque d'appétit, lassitude générale, mélancolie, congestion à la tête et à la poitrine, maux de tête, palpitations du cœur, *vertiges, étouffements, troubles hépatiques ou bilieux,* hémorroïdes, etc. **C'est un dépuratif du sang de premier ordre.** Chaque boîte des véritables Pilules Suisses du pharmacien Richard Brandt, Schaffhouse, porte une croix blanche sur fond rouge. Ces pilules se vendent dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 1 fr. 25 la boîte.

Pont de Hauterive

Des travaux de renforcement et de consolidation du pont métallique sur la Sarine **à Hauterive, route de Posieux à Arconciel,** étant en cours d'exécution, le passage des chars lourdement chargés y est interdit **jusqu'à nouvel avis.**

Seuls les véhicules légèrement chargés sont autorisés à utiliser ce passage.

AUX CYCLISTES

Ensuite du retard apporté à la fabrication des plaques de contrôle pour bicyclettes (année 1919), *les anciennes plaques peuvent être utilisées* **jusqu'à nouvel ordre.** Un avis ultérieur indiquera la date à laquelle les nouvelles plaques seront déposées **dans les préfectures.**

C'est avec plaisir que je vous annonce

que votre **Recholin** me donne un **résultat des plus étonnants.** Je puis le recommander à chacun, etc. **Henri Moutier.**

Comme je suis très satisfait de votre **Recholin...** je peux le recommander à tous ceux qui ont perdu leurs cheveux.

H. Anker, Chaux-de-Fonds.

Et si rien agit « Recholin » agit

(D'autres nombreux certificats à disposition) **Recholin** (+ marque déposée +) est, grâce à son heureuse composition, absolument efficace contre les pellicules, démangeaison et chute des cheveux, il fait naître une magnifique chevelure. Prix : **3 fr. 85 et 5 fr. 50** (grand flacon pour toute la cure) seulement chez l'inventeur **J. Rech, parfumerie, rue de Nidau, 21, Bienne.**

On **demande** dépositaire dans chaque localité. (Découpez). 794

MODES

Borne

modiste demandée

pour tout de suite ou pour le 15 février

Adresser offres avec copies de certificats, prétentions de salaire et photos à

LŒB frères, S. A., Berne.

Hôtel-de-ville

A LOUER

La commune de Romont met en location **son Hôtel-de-Ville,** avec entrée en jouissance **le 1er avril prochain.**

Dans les dépendances de l'hôtel ont lieu les séances du tribunal et de la justice de paix, ainsi que toutes les assemblées communales et paroissiales. En outre, plusieurs bureaux officiels y sont installés. Grande salle pour représentations, concerts, cinémas, lotos etc.

Pour rendre connaissance du cahier des charges auprès de **M. Alex. Ayer,** directeur des domaines.

Les soumissions seront reçues **par le conseil communal, jusqu'au 5 février, à 9 heures du matin.** 699 170

Le Conseil communal

OUVRAGES

en vente

à la Librairie catholique Place St-Nicolas et Avenue de Pérolles, FRIBOURG

HEDLEY (Mgr). La sainte Eucharistie. Trad. Rondière. 1 vol. in-12 Fr. 4.20

BATTIFOL (Mgr). L'Eglise naissante et le catholicisme. 1 fort vol. in-12 Fr. 4.80

—— L'Eucharistie, la présence réelle et la transsubstantiation. Edition refondue et corrigée. 1 fort vol. in-12 Fr. 4.80

YVES LE QUERDEC. Le fils de l'esprit (roman social). 1 vol. in-12 Fr. 4.20

REVAUX. Le P. Gratry. 1 brochure in-8 Fr. 0.40

VAUSSARD. Saint François d'Assise. 1 brochure in-8 Fr. 0.40

BUGAILLE (Victor). Montalembert. Une brochure in-8 Fr. 0.40

VAVASSEUR. Exposition des cérémonies de la messe basse. In-12 Fr. 1.20

Le Livre d'Or ou l'humilité en pratique Fr. 0.55

BOYSSON (abbé A. de). Saint Paul. Une brochure in-8 Fr. 0.40

PEYROUX (Claude). Frédéric Ozanam. 1 brochure in-8 Fr. 0.40